

Saïda Bajjou – 5 février 2022

Les mères célibataires

Saïda Bajjou a travaillé de nombreuses années en tant qu'assistante sociale à Insaf, une des associations les plus importantes dans l'accompagnement des mères célibataires. Elle raconte les premières années de lutte dans une société qui assimile les mères célibataires à des prostituées. Les enquêtes de terrain effectuées par Insaf, mais aussi d'autres associations œuvrant dans ce domaine comme Solidarité féminine, ont révélé que ces femmes avaient parfois été victimes de viol et de promesses de mariage non tenues. Elles étaient aussi des petites bonnes pour qui « le sexe faisait partie des corvées ».

Saïda Bajjou est revenue sur la situation des mères célibataires du temps où une circulaire obligeait le personnel médical dans les maternités à demander l'acte de mariage à toute femme venant pour un accouchement. Elle a témoigné sur le traitement réservé à ces femmes par le personnel soignant, infirmières et sages-femmes, et caractérisé par une violence extrême. Une situation qui perdure à ce jour... Avant que les associations ne prennent le relais, après l'accouchement, c'était la police qui venait rédiger le P.V. dans les maternités. Les mères devaient répondre aux questions publiquement, devant tout le monde. Saïda Bajjou se rappelle : « Des filles fragiles et isolées, ont dû rester des semaines à la maternité en attente d'une police qui ne venait pas. Elles n'avaient pas le droit de sortir et étaient dans une situation de détresse extrême et de frustration, ce qui avait un impact physique et sur leur estime de soi considérable. » Cela se terminait des fois par des infanticides.

La mobilisation de la société civile a fait évoluer les choses. Les assistantes sociales des associations interviennent de plus en plus pour jouer le rôle d'intermédiaires entre les mères célibataires et leur environnement externe (police, hôpital, famille...). Mais, leur situation reste problématique. Elles sont notamment harcelées par le personnel soignant ou les fonctionnaires de l'état civil. Une mère célibataire est considérée comme une proie accessible. Dans ce registre, jusqu'au début des années 2000, les enfants des mères célibataires, qualifiés d'*oulad zna* ou d'*oulad lhram* (enfants du péché) étaient enregistrés sous Ben X. Aujourd'hui, la mère célibataire peut choisir un prénom du père dans le registre des « Abd » (Abdellah, Abderrahim...). Saïda Bajjou commente : « C'est comme si on lui donnait un nom par charité ». La mère célibataire ne peut donner son nom de famille à l'enfant que si elle a l'autorisation de tous les mâles de sa famille.

Saïda Bajjou est revenu sur un point essentiel dans le combat du mouvement féministe et féminin. Pour défendre la mère, ces associations ont mis les bébés au cœur même de leur plaidoyer. C'est de cette manière que cette cause a été portée par une partie de la société marocaine.

La reconnaissance de paternité a apporté une solution à un nombre important d'enfants grâce à la médiation avec les pères, mais le rejet toujours d'actualité des mères célibataires porte un préjudice à des centaines de milliers de mères et d'enfants. Des mères qui peuvent parfois prendre des décisions extrêmes (infanticides ou abandon des bébés).